



Réunion de la formation Statistiques régionales et locales du 22 septembre 2006

SYNTHÈSE

Bernard Morel, nouveau rapporteur de la formation, a présenté une synthèse des avant-projets des programmes statistiques 2007. En dehors des travaux menés par le réseau de l'Action régionale de l'Insee, il a tenu à souligner l'accroissement du nombre d'informations régionales et locales mises à disposition, en particulier avec l'enrichissement des sites internet du Département des études et des statistiques locales de la DGCL (ministère de l'Intérieur) et de la Direction générale de la comptabilité publique (5^{ème} Sous-direction du ministère de l'Économie). La réunion s'est poursuivie avec la présentation des travaux de l'Observatoire des territoires par Odile Bovar. Un point spécifique a été fait sur la répartition territoriale de la dépense publique, préoccupation récurrente de la formation Statistiques régionales et locales. Enfin, sur le thème « statistiques et territoires d'Outre-mer », les participants ont entendu le point de vue d'Alain Saubert, membre du Conseil économique et social, rapporteur de l'avis du 12/07/06 sur "l'évaluation de la loi programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003". Il a fait état des difficultés statistiques rencontrées pour mener à bien cette évaluation.

Bernard Morel a procédé au suivi des avis émis pour l'année 2006 et présenté une synthèse des avant-projets des programmes statistiques concernant cette formation pour l'année 2007.

Il a souligné l'enrichissement des **sites internet** du Département des études et des statistiques locales de la DGCL (ministère de l'Intérieur) et de la Direction générale de la comptabilité publique (5^{ème} Sous-direction du ministère de l'Économie). Il en résulte un net accroissement de la somme d'informations mises à disposition du public. Yves Fréville, président de la formation, ainsi qu'un certain nombre de participants ont cependant fait remarquer qu'il était encore délicat d'opérer des recoupements entre ces différentes sources et que leur coordination était loin d'être réalisée. Des rapprochements inter administratifs ne seront pas inutiles, même si des progrès considérables ont été réalisés dans ce domaine au cours des dernières années.

Concernant les aspects régionaux et locaux présentés dans d'autres formations du Cnis, Bernard Morel a fait remarquer qu'un point récurrent méritait d'être signalé : la finesse accrue attendue de la **géolocalisation de l'information statistique**, par exemple :

- au sein de la formation Environnement pour le suivi des zones exposées aux nuisances et aux risques naturels et technologiques ;
- au sein de la formation Urbanisme, équipement, logement pour le suivi des phénomènes de ségrégation et de mixité sociales dans le domaine de l'urbanisme et du logement.

Ensuite, Odile Bovar (DIACT) a rappelé les missions et l'organisation de l'[Observatoire des territoires](#) puis elle en a présenté [le programme de travail 2006-2007](#). En dehors des travaux en cours sur le choix d'indicateurs de développement durable territoriaux et la définition d'outils d'aide aux politiques publiques territoriales, les axes prioritaires de ce programme sont :

- la sélection d'indicateurs relatifs aux facteurs de compétitivité des économies régionales,
- l'étude des inégalités territoriales,
- la **répartition territoriale de la dépense publique**, préoccupation récurrente de la formation Statistiques régionales et locales. Ce sujet fait l'objet d'une forte demande de la part de nombreux acteurs. Le président Fréville a précisé que la connaissance spatiale des flux du budget de l'État avait plutôt régressé en termes de connaissance statistique. Dans les années 60-70, il existait ainsi un budget régionalisé, qui certes ne couvrait pas l'ensemble du budget de l'État mais qui a quasiment disparu.

La formation a proposé la création d'un groupe de travail sur ce sujet en vue de définir les champs prioritaires à étudier en fonction des besoins, de faire le bilan des expériences locales et nationales et de proposer une méthodologie harmonisée.

Le point majeur à l'ordre du jour de la réunion était **le traitement statistique des Dom**.

A cette occasion, les participants ont entendu Alain Saubert, membre du Conseil économique et social, rapporteur de l'avis du 12/07/06 sur "**l'évaluation de la loi programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003**". Il a fait état des difficultés statistiques rencontrées pour mener à bien cette évaluation.

Il a constaté que, paradoxalement, il existe davantage de données statistiques en Outre-mer que pour chaque région métropolitaine. Mais elles sont tardives, la plupart ne dépassant pas 2004 en 2006, éparpillées et peu homogènes. Elles émanent d'organismes divers et sont traitées par chacun d'entre eux sans coordination. Ainsi, ces statistiques inégales sont-elles inutilisables pour établir des comparaisons.

Alain Saubert a conclu son intervention en souhaitant que soit établies les bases pérennes d'une statistique permettant de réaliser des évaluations. L'information statistique actuellement disponible reste largement insuffisante, face à la situation spécifique de ces régions ultra-marines et aux enjeux de l'évaluation, qui appelle des besoins particuliers d'information. Il lui paraît indispensable de mettre en place un système capable de produire des statistiques plus homogènes, permettant de réaliser des comparaisons plus fines, sans lesquelles aucune évaluation sérieuse n'est possible. Pour cela il est essentiel que soit instituée une collaboration interinstitutionnelle.

Du débat qui a suivi est ressorti que si une base commune de statistiques devait être complétée par la prise en compte des besoins spécifiques de la France d'outre-mer, il ne fallait pas négliger le coût élevé que cela implique.

De plus, la statistique française est de plus en plus soumise à des règlements européens. Or, la définition de la France dans l'Union européenne comprend la métropole et les quatre DOM. Par conséquent, la contrainte de produire une statistique harmonisée fait que les marges de manœuvre pour élaborer des statistiques spécifiques sont réduites.

Enfin il a été proposé que le Cnis veille à ce que pour les enquêtes statistiques publiques, censées porter sur l'ensemble du territoire, la question de la couverture des DOM soit au minimum examinée.

Devant la complexité des problèmes soulevés, la formation a recommandé la mise en place d'un groupe de travail afin de faire un état des lieux comparatif des **statistiques dans les collectivités d'outre-mer** et en France métropolitaine en vue d'adapter, quand cela est nécessaire, les statistiques nationales aux besoins spécifiques de ces territoires et, en particulier, aux besoins d'évaluation des politiques publiques.